

SECTIONS	PUBLICS CONCERNES	CATEGORIES	JOURS/HORAIRES	LIEUX D'ENTRAÎNEMENT	COTISATIONS 2017/2018	Hors Bagneux	REDUCTIONS	DOCUMENTS A FOURNIR		EQUIPEMENTS ET PARTICULARITES
								Nouveau	Renouvellement	
JUDO	4 et 5 ans	Tous niveaux	Mercredi de 17h30 à 18h30	Dojo halle des sports Janine Jambu	4 - 5 ans 1 cours d'1h	212 €	+ 20€	2 photos d'identité	1 photo d'identité	<p><b>Kimono, chaussons/tong, ceinture, écusson</b></p> <p><b>Possibilité d'acheter le kimono (8€) et/ou la ceinture (3€) auprès de la section (en fonction des stocks disponibles).</b></p>
			Samedi de 13h à 14h	Dojo halle des sports Janine Jambu						
			Samedi de 14h30 à 15h30	Dojo Olivier Pierre Goin						
	6 à 9 ans	Tous niveaux	Mardi de 17h30 à 18h30	Dojo Olivier Pierre Goin	1 cours d'1h	212€				
			Vendredi de 17h à 18h	Dojo Olivier Pierre Goin						
			Vendredi de 18h15 à 19h30	Dojo halle des sports Janine Jambu		2 cours d'1h		255€		
			Samedi de 14h à 15h	Dojo halle des sports Janine Jambu						
			Samedi de 15h30 à 16h30	Dojo Olivier Pierre Goin						
	Confirmés	Samedi de 16h30 à 17h30	Dojo Olivier Pierre Goin							
	10 à 13 ans	Tous niveaux	Mercredi de 18h30 à 20h	Dojo halle des sports Janine Jambu	1 cours d'1h	232€				
			Mardi de 18h30 à 20h	Dojo Olivier Pierre Goin						
		Groupe compétition	Vendredi de 18h à 19h30	Dojo Olivier Pierre Goin	2 cours d'1h	275€				
		Débutant	Samedi de 16h30 à 17h30	Dojo Olivier Pierre Goin						
		Groupe compétition	Samedi de 17h30 à 19h	Dojo Olivier Pierre Goin						
	à partir de 14 ans Loisirs adultes	Tous niveaux	Mardi de 20h à 21h30	Dojo Olivier Pierre Goin	1 cours d'1h30	252€				
Vendredi de 19h30 à 21h30			Dojo halle des sports Janine Jambu	1 cours de 2h	295€					

**Horaires, installations sportives et cotisations :**

Les horaires, les lieux d'entraînement et les montants des cotisations sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés pour diverses raisons en début ou en cours de saison.

**La cotisation :**

La cotisation est due pour la saison entière (septembre/juin) et n'est pas remboursable, ni même au prorata (Sauf cas extrêmes, sérieux, justifiés et soumis très tôt à l'administration- à dater du 31 décembre, aucun remboursement possible quel qu'en soit le motif).